

Fiche FOCUS

Les téléprocédures

Démarche Remboursement de TVA dans l'UE

<u>Dépôt de la demande et</u> suivi de l'état d'avancement de l'affaire



SOMMAIRE

1. /	Accéder au service "Effectuer une démarche"	4
•	Remboursement de TVA dans l'Union européenne	4
♦ DE	Cas particulier pour les redevables partiels : DÉCLARATION D'AJUSTEMENT DU PRORA DÉDUCTION	ата . 10
2. /	Accéder au service "Suivre une démarche"	. 12
•	Décision de l'EM de remboursement	. 16
•	Décision complète	. 17
•	Décision au format PDF	. 19
3. A	Annexe 1 : Les possibilités de délégation d'accès à la procédure	.21
4. A une	Annexe 2 : La répartition des rôles pour la délégation de l'accès à la procédure pa e entreprise française à un mandataire	ar .27

Directive 2008/9/CE du 12 février 2008

relative à la procédure de remboursement de TVA en faveur des assujettis non établis dans l'État membre du remboursement.

Ce document présente les modalités d'accès à la démarche « Remboursement de la TVA dans l'Union européenne » qui résulte de la mise en œuvre de la directive 2008/9/CE du 12 février 2008.

Pré-requis :

- Vous devez disposer d'un espace abonné. Pour plus de renseignements sur la création d'un espace abonné, veuillez consulter la fiche FOCUS <u>Créer un espace</u> <u>abonné</u>.
- Vous devez disposer du service "Démarches" qui regroupe les service "Effectuer une démarche" et "Suivre mes démarches". Pour plus de renseignements, veuillez consulter la fiche FOCUS <u>Demander une adhésion aux services en ligne.</u>
- Vous devez accéder à votre espace abonné via le site <u>http://www.impots.gouv.fr</u> > Professionnels (dans Tous vos services en ligne).

Pour saisir en ligne une demande de remboursement de la TVA supportée dans un autre État membre : une fois dans votre espace abonné, cliquez sur le lien "Effectuer une démarche".

<u>Pour suivre l'avancement de votre demande de remboursement en ligne :</u> depuis votre espace abonné, cliquez sur le lien "Suivre mes démarches".

<u>Voir aussi</u> :

- Annexe 1 : Les possibilités de délégation d'accès à la procédure.
- Annexe 2 : La répartition des rôles pour la délégation de l'accès à la procédure par une entreprise française à un mandataire.

Rappel :

Pour plus d'informations sur le remboursement de la TVA supportée dans un autre État membre vous pouvez vous référer à rubrique *Vos préoccupations > Remboursement de la TVA étrangère* sur le site <u>http://www.impots.gouv.fr</u>.

1. Accéder au service "Effectuer une démarche"

• REMBOURSEMENT DE TVA DANS L'UNION EUROPÉENNE

1) Dans votre espace abonné, cliquez sur le lien "Effectuer une démarche"



2) Sélectionnez la démarche "Remboursement de TVA dans l'Union européenne"

	SPACE	<u></u>			
🛞 Faire une dé	emarche				
1 Sélectionner un	e démarche	2 Remplir le formulaire	3 Joindre un document	4 Suivre ma démarche	5 Accusé de réceptio
Informations	usager				
SIREN : Raison sociale :	123456789 SARL MARTIN (DISTRI			
Adresse de l'établissement principal :	12 rue de Longo 75016 PARIS	champ			
		<u>≫ In</u>	formations complé	mentaires	
Veuillez sélectionner	votre démarche :	déduction			
Remboursement de 1	IVA dans l'Union E	uropéenne			

A l'ouverture du service Effectuer une démarche, le système affiche les coordonnées de l'entreprise pour laquelle l'usager intervient.

3) Remplissez le formulaire en ligne

Avant de débuter la saisie du formulaire, vous devez **préalablement sélectionner l'État membre de remboursement** auprès duquel vous souhaitez soumettre votre demande.

Les modalités de saisie du formulaire sont détaillées dans la fiche pratique qui est directement consultable au sein du service Effectuer une démarche en cliquant sur l'icône représentant le document au milieu de l'écran.

Sélectionner une démarche	2 Remplir le formulaire 3 Joindre un document 4 Demand
/ous avez sélectionné : Rembo	ursement de TVA dans l'Union Européenne 🔋 🦯
veuillez compléter le 1	formulaire ci-dessous :
Etat membre de remboursement	* ALLEMAGNE (DE)
1 - Identification	
1 - Identification	

Des précisions utiles à la saisie des demandes sont détaillées dans la fiche "Informations sur les États membres" disponible sous la rubrique Remboursement de TVA étrangère > Informations sur la procédure dématérialisée.

4) Notification de réception et de transmission

A l'issue de la démarche, si la demande est recevable et le formulaire correctement saisi, le système affiche un "accusé de réception" comportant le numéro qui a été attribué à votre dépôt et confirmant que la demande a bien été enregistrée sur le portail électronique français et va être transmise à l'État membre de remboursement désigné.

Vous disposez de 2 modalités différentes et cumulables pour retrouver les informations présentes sur l'accusé de réception : envoi par courriel ou impression directe.

Vous pouvez par ailleurs enregistrer une copie PDF sur votre ordinateur du contenu de la demande avec chaque ligne de factures contenues dans la demande.

Afin de pouvoir présenter à l'administration fiscale de l'État membre de remboursement une preuve attestant du dépôt de votre demande, il est conseillé de le sauvegarder et/ou d'en imprimer un exemplaire.



FIN D'ETAPE

En cliquant sur "Fermer", vous terminez définitivement la démarche. Vous êtes renvoyé vers la page d'accueil et vous pouvez effectuer une autre demande ou quitter votre espace.

🔔 Cas de Notification de rejet du dépôt

Conformément à l'article 18 de la directive 2008/9/CE, l'administration fiscale ne doit pas transmettre la demande à l'État membre du remboursement lorsque, au cours de la période du remboursement, le requérant ne remplit pas les conditions d'assujettissement à la TVA et d'éligibilité à la procédure.

A ce titre, il est précisé que si l'entreprise ne remplit pas les conditions de qualité d'assujetti à la TVA, la démarche est stoppée à l'issue de la saisie de la rubrique 2-Données générales du formulaire.

La fenêtre suivante est affichée :



Si vous pensez que ce rejet est effectué à tort et que vous remplissez les conditions d'assujettissement à la TVA, vous devez contacter votre Service des Impôts des Entreprises (SIE) gestionnaire afin qu'il vérifie votre régime de TVA intracommunautaire et effectue, le cas échéant la mise à jour des bases de données de l'administration.

Dans les éléments de suivi de votre affaire qui sont consultables en utilisant le service "Suivre une démarche" à partir de l'Espace abonné, votre dossier a le statut **"Demande de remboursement rejetée".**

Par ailleurs, vous pouvez y retrouver le message de notification de rejet de dépôt en cliquant sur l'icône ¹ (Cf. chapitre 2. Accéder au service "Suivre une démarche").

Pour tout renseignement supplémentaire, <u>l'assistance aux usagers des téléprocédures</u> est joignable de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- le téléphone (prix d'un appel local) via le n° 0 810 006 882
- le formulaire électronique disponible depuis le site <u>http://www.impots.gouv.fr</u> > Professionnels > en savoir plus (dans la rubrique Espace abonné) > Contacter l'assistance

<u>Cas particulier pour les redevables partiels :</u> DÉCLARATION D'AJUSTEMENT DU PRORATA DE DÉDUCTION

Cette démarche ne concerne que les redevables partiels : si après l'introduction d'une demande de remboursement de TVA dans le cadre de la Directive 2008/9/CE, votre prorata de déduction est corrigé suite à détermination du coefficient de taxation définitif (art. 206 III de l'annexe II au Code général des impôts) vous devez communiquer le prorata définitif aux États membres (EM) de remboursement conformément aux dispositions de l'article 13, DIR 2008/9.

Comme pour la démarche Remboursement de TVA dans l'Union européenne (cf. supra), accédez à votre espace abonné en cliquant sur le lien "Professionnels" (dans la rubrique Tous vos services en ligne).

1) Dans votre espace abonné, cliquez sur le service "Effectuer une démarche"

2) Sélectionnez la démarche "Déclaration d'ajustement du prorata de déduction"

🛞 Faire une d	émarche			
1 Sélectionner u	e démarche 2 Remplir le formu	laire 3 Joindre un document	t 4 Suivre ma démarche	5 Accusé de ré
Informations	usager			
SIREN :	123456789			
Raison sociale :	SARL MARTIN DISTRI			
Adresse de l'établissement principal :	12 rue de Longchamp 75016 PARIS			
194 - 194 19	3	Informations compl	<u>émentaires</u>	
State of the state				
Veuillez sélectionne	votre démarche :			

3) Remplissez le formulaire en ligne

Au titre d'une période donnée, vous pouvez effectuer **une saisie unique du formulaire** permettant de déclarer votre prorata de déduction définitif. Celui-ci sera automatiquement transmis par l'Administration à tous les États membres auxquels vous avez adressé une demande de remboursement sur une période antérieure ou en cours.

Les modalités de saisie du formulaire sont détaillées dans la **fiche pratique** qui est directement consultable au sein du service "Effectuer une démarche" en cliquant sur l'icône représentant le document au milieu de l'écran.

1 Sélectionner une démarche	2 Remplir le formulaire 3 Joindre un document 4 Dem
Vous avez sélectionné : Déclare	ation d'ajustement du prorata de déduction
Veuillez compléter le f	formulaire ci-dessous :
1 - Identification	
Adresse : 12 rue de Longchamp	75016 PARIS
Adresse : 12 rue de Longchamp Pour indiquer une adresse diffé	o 75016 PARIS érente, cliquer sur le bouton "Saisie manuelle"
Adresse : 12 rue de Longchamp Pour indiquer une adresse diffé Numéro d'identification TVA	o 75016 PARIS Grente, cliquer sur le bouton "Saisie manuelle"
Adresse : 12 rue de Longchamp Pour indiquer une adresse diffé Numéro d'identification TVA Numéro d'identification TVA	o 75016 PARIS érente, cliquer sur le bouton "Saisle manuelle" A : /A

4) Notification de réception et de transmission

A l'issue de la démarche, si le formulaire est correctement saisi, le système affiche un "accusé de réception" comportant le numéro qui a été attribué à votre dépôt et confirmant que la déclaration a bien été enregistrée sur le portail électronique français et va être transmise aux États membres de remboursement concernés.

Vous disposez de deux modalités différentes et cumulables pour retrouver les informations présentes sur l'accusé de réception : envoi par courriel ou impression directe.

Vous pouvez par ailleurs enregistrer une copie PDF sur votre ordinateur du contenu de la demande avec chaque ligne de factures contenues dans la demande.

I FIN DU CAS PARTICULIER DES REDEVABLES PARTIELS

En cliquant sur "Fermer", vous terminez définitivement la démarche. Vous êtes renvoyé vers la page d'accueil et vous pouvez effectuer une autre demande ou quitter votre espace.

2. Accéder au service "Suivre une démarche"

1) Dans votre espace abonné, cliquez sur le lien "Suivre mes démarches"

ES	PACE ABONNÉ	
	GÉRER CONSULTER CÓDÉCLARER	O PAYER 🔿 DÉMARCHES
.ila MONDE	Espace abonné	
in on D L		
nce abonné		DOSSIER COURANT
ter		SIREN 123456789 SARL MARTIN DISTRIBUTION
	MON ESPACE	MES SERVICES
	0 communiqué	Consultor
	0 nouveau message personnel	Comstered Scoute
	Gérer mes services	
	Poser une question générale	Déclarer
		> T.V.A.
		Taxe sur les societes
	MA PAGE PERSONNALISÉE	> C.V.A.E.
	> Gérer mon agenda fiscal, mon	Payer
	information fiscale, mon classeur	> T.V.A.
		Impôt sur les sociétés
		Taxe sur les salaires
		Autres impôts
		Démarches
		Effectuer une démarche
		Surve mes demarches

2) Sélectionnez la démarche à consulter

Les dix dernières demandes effectuées par l'entreprise sont restituées.

- ⇒ Si la demande que souhaitez visualiser est restituée, cliquez sur son libellé.
- ⇒ Si la demande que vous souhaitez visualiser n'est pas restituée, cliquez sur "Accès à toutes mes démarches".

Vous pouvez alors effectuer une recherche sur une période ou à partir du numéro de la demande (ZU-XXXXX, en respectant les majuscules/minuscules et le tiret). Ce numéro figure sur l' "accusé de réception" disponible lors de la dernière étape de la saisie de la demande. Comme précédemment, cliquez ensuite sur son libellé pour visualiser son suivi.

👩 мо	N ESPACE		
	ES DERNIÈRES DEMARCHES 🥥 TOUTES MES DEMARCHES		
	Mes dernières démarches		
🔊 Suivre m	es démarches		
Informati	ons usager		
SIREN	123456789		
Raison socia	e : SARL MARTIN DISTRI		
POAR SALES			
Adresse	12 rue de Longchamp		
1 101 0 0 0 0			
MES DER	75016 PARIS NIERES DEMARCHES		
MES DER Pour accéder ai <u>N° de la</u>	75016 PARIS NIERES DEMARCHES a détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé.	Date Maint de la demanda	
MES DER Pour accéder a <u>N° de la</u> démarche.	75016 PARIS NIERES DEMARCHES a détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libelé	Date-Heure de la demande	
MES DER Pour accéder a <u>N° de la</u> démarche. ZU-8332	75016 PARIS NIERES DEMARCHES a détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libellé. Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53	
MES DER Pour accéder a <u>N° de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335	75016 PARIS NIERES DEMARCHES a détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libellé Remboursement de TVA dans l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande, 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05	
MES DER Pour accéder a <u>N° de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335 ZU-8336	75016 PARIS NIERES DEMARCHES a détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libellé Remboursement de TVA dans l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34	
MES DER Pour accéder a <u>Nº de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335 ZU-8336 ZU-8337	75016 PARIS NIERES DEMARCHES u détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libellé Remboursement de TVA dans l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:02	
MES DER Pour accéder a <u>N° de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335 ZU-8336 ZU-8337 ZU-8338	75016 PARIS NIERES DEMARCHES u détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libelé Remboursement de TVA dens l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:02 24/05/2011 - 10:18	
MES DER Pour accéder a <u>Nº de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335 ZU-8336 ZU-8337 ZU-8338 ZU-8338 ZU-8342	75016 PARIS NIERES DEMARCHES u détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libelé Remboursement de TVA dens l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:02 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 16:27	
MES DER Pour accéder a <u>N° de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335 ZU-8336 ZU-8337 ZU-8338 ZU-8338 ZU-8342 ZU-8344	75016 PARIS NIERES DEMARCHES u détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libelé Remboursement de TVA dens l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:02 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 16:27 25/05/2011 - 13:54	
MES DER Pour accéder a <u>Nº de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335 ZU-8336 ZU-8337 ZU-8338 ZU-8338 ZU-8342 ZU-8344 ZU-8345	75016 PARIS NIERES DEMARCHES u détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libelé Remboursement de TVA dens l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne <td colspan<="" td=""><td>Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:02 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:54 25/05/2011 - 13:54</td></td>	<td>Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:02 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:54 25/05/2011 - 13:54</td>	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:02 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:54 25/05/2011 - 13:54
MES DER Pour accéder ai <u>N° de la</u> <u>démarche</u> ZU-8332 ZU-8335 ZU-8336 ZU-8336 ZU-8337 ZU-8338 ZU-8342 ZU-8344 ZU-8344 ZU-8345 ZU-8346	73016 PARIS NIERES DEMARCHES u détail d'une démarche, veuillez cliquer sur son libellé. Libelé Remboursement de TVA dens l'Union Européenne Remboursement de TVA dens l'Union Européenne Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	Date-Heure de la demande 23/05/2011 - 15:53 24/05/2011 - 09:05 24/05/2011 - 09:34 24/05/2011 - 10:2 24/05/2011 - 10:8 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:18 24/05/2011 - 10:18 25/05/2011 - 13:54 25/05/2011 - 13:58 25/05/2011 - 14:01	

3) Consultez le détail de la démarche

L'onglet, affiché par défaut, "Affaires liées à la démarche" permet de visualiser l'évolution du traitement de la demande par l'État membre de remboursement.

L'onglet "Détails de la démarche" permet uniquement de savoir que vous avez bien effectué une demande de remboursement de TVA dans l'Union européenne, la date et l'heure à laquelle vous l'avez effectuée.

L'onglet "Documents liés à la démarche" permet de consulter :

- les documents joints à la demande (pièces justificatives et fichier XML contenant les factures pour lesquelles vous demandez le remboursement de la TVA),
- les documents relatifs à la décision prise par l'État membre de remboursement (cf. infra §
 4) Consultez les documents liés à la décision de l'EM de remboursement)

En cliquant sur le libellé de la demande dans l'onglet "Affaires liées à la démarche", vous pouvez accéder au résumé des différentes étapes d'avancement de votre dossier (sous réserve que l'État membre de remboursement ait sollicité la DGFiP pour relayer les informations auprès des assujettis français).

impots.gouv.fr	ST AIDE	
NES DERNIÈRES DÉMARCHES	CHES	
Quitter Toutes mes démarches > Détail de la démarc	the	
Détail de la démarche n° ZU-8183		
A finitative de : Usager Date demande : 25/03/2011 A :16:15	Commentaire	
Affaires liées à la démarche Détais de la démarche Docu	nents liés à la démarche	
N'affaire Libellé	Création	Clôture
41608 Remboursement de TVA dans l'Union Européenne	25/03/2011	30/05/2011
		Retour

()	ON ESPACE		<u></u>			
	MES DERNIERES DEI	MARCHE	S DIUUTES MES DEMARCHES			
	Toutes mes dé	émarcl	hes > Détail de la démarche > D	étail de l'affaire	liée	
🔊 Détail c	le l'affaire n° 4	1608				
0.44-1	Develo en					
Attaire: h	Rempoursement de l' 12 rue de Longchamm	VA dan 75016	s l'Union Europeenne Paris - 12 rue de Longsbarro 75016 l	Daric		
Adresse :	12 rue de Longchamp	0 75016	Paris - 12 rue de Longchamp 75016 i	Paris		
Créée le: 2	25/03/2011					
Statut:	Terminée					
Clôturée le: 2	28/03/2011					
Détail de l	l'affaire Démarch	es liées				
Détail de l	l'affaire Démarch	es liées				
Détail de l	l'affaire Démarch	es liées	Objet	Etat	Date	Structure
Détail de l Action Demande	l'affaire Démarch	es liées ent tran	Objet smise	Etat	Date	Structure
Détail de l Action Demande	l'affaire Démarch	es liées ent tran	Objet smise	Etat	Date	Structure
Détail de l Action Demande	l'affaire Démarch	es liées ent tran	Objet smise	Etet En attente de prise en	Date	Structure
Détail de l Action Demande Traitement	l'affaire Démarchi	es liées ent tran	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement	l'affaire Démarchi de rembourseme	es liées ent tran	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de	l'affaire Démarch de rembourseme e réception - CY	es liées ent tran ()	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de	l'affaire Démarch de rembourseme e réception - CY	es liées ent tran	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge En attente	Date 25/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de	l'affaire Démarch de rembourseme : e réception - CY	es liées ent tran	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge En attente de prise en	Date 25/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de Traitement	l'affaire Démarch de rembourseme : e réception - CY	es liées ent tran ()	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011 28/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de Traitement	l'affaire Démarch de rembourseme e réception - CY	es liées ent tran ()	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011 28/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de Traitement	l'affaire Démarch de rembourseme e réception - CY de remboursemer	es liées ent tran () () nt - CY	Objet smise Demande de remboursement transmise	Etat En attente de prise en Charge En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011 28/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de Traitement Décision	l'affaire Démarch de rembourseme e réception - CY de remboursemer	es liées ent tran () () nt - CY	Objet smise Demande de remboursement transmise Accusé de réception	Etat En attente de prise en Charge En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011 28/03/2011	Structure
Détail de l Action Demande Traitement Accusé de Traitement	l'affaire Démarch de rembourseme e réception - CY de remboursemer	es liées ent tran () () () () () ()	Objet smise Demande de remboursement transmise Accusé de réception Décision de remboursement	Etat En attente de prise en Charge En attente de prise en Charge En attente de prise en Charge	Date 25/03/2011 28/03/2011 30/05/2011	Structure

• Traitement de la demande par la DGFiP

La première étape présente dans le détail de l'affaire correspond au contrôle de recevabilité de la demande par la DGFiP. Deux cas peuvent se présenter :

- ⇒ Demande de remboursement transmise : La demande a été correctement enregistrée et est transmise à l'État-membre de remboursement.
- Demande de remboursement rejetée : le dépôt de la demande a été rejeté car l'entreprise ne remplit pas les conditions de la qualité d'assujetti à la TVA (voir chapitre 1, § 4). La demande n'est pas transmise à l'État-membre de remboursement. Aucune étape supplémentaire ne sera prise en compte pour le suivi de la demande.

Vous pouvez consulter le détail de la situation en cliquant sur 1.

• Accusé de réception de l'EM de remboursement

Lorsque la demande est conforme sur la forme, l'État membre de remboursement envoie un accusé de réception qui est alors inséré dans l'onglet "Détail de l'affaire".

L'instruction de la demande par l'État-membre de remboursement débute à partir de la réception de l'accusé de réception. L'État-membre de remboursement a alors quatre mois pour instruire la demande (ce délai peut être prorogé jusqu'à 6 ou 8 mois si il vous demande des informations complémentaires).

Vous pouvez visualiser la date de réception en cliquant sur 1.

• Décision de l'EM de remboursement

Quand l'État membre a traité la demande de remboursement de TVA, il transmet sa décision. Vous pouvez consulter le sens de cette décision, sa date et le montant remboursé en cliquant sur **1**.

			En attanta		
			ch attente		
Troitoment	A	Décision de rember recorrect	de prise en	30/05/2011	
manement	v	Decision de rempoursement	Charge	ontonteners	
Suivi des affair	es - Microsoft Interne	et Explorer 🔚 🗖 🌄			
nformatione com-	dómontairae eur la tâci	56 A			
mormations comp	nementaries sur là tàci	. FC			
Decision :	Accepted				
DecisionDate :	2010-12-10				
RefundingCountryCo	de tijoyr				
AmountDue :	132.68				
currency :	EUR				
Version :	2010-12-09T18:31:36				
		Sueenseenseenseenseenseenseenseenseenseen			
	Fermer				
		No second la			
		an a			

Vous pouvez également consulter sous un autre onglet les documents liés à la décision de l'État-membre de remboursement (voir § 4 ci-dessous).

Le détail de l'affaire n'est complété que lorsque l'État membre de remboursement a sollicité la DGFiP pour relayer les informations auprès des assujettis français.

- Accusés de réception

Aucun élément n'est affiché pour les États membres suivants qui n'ont pas demandé le relais de leurs accusés de réception :**Luxembourg, Pays-Bas, République Tchèque et Suède.**

Conformément à l'article 19-1 de la directive 2008/9/CE, **ces EM doivent vous adresser directement leur accusé de réception par voie électronique**. Si vous ne recevez aucun message, vous devez vous adresser directement à l'administration étrangère concernée.

Pour les autres EM, si aucun accusé de réception n'est affiché dans un délai d'un mois, vous pouvez contacter l'assistance technique qui pourra vous indiquer si cette situation résulte d'une anomalie technique en cours d'analyse ou d'un retard de l'EM de remboursement.

- Décisions de remboursement

Aucun élément n'est affiché pour les États membres suivants qui n'ont pas demandé le relais de leurs messages de décision : Allemagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque et Suède.

A défaut, conformément à l'article 19-2 de la directive 2008/9/CE, c'est à l'État membre de remboursement qu'il appartient de notifier directement au requérant sa décision soit par voie postale, soit par voie électronique (en fonction de sa législation nationale).

4) Consultez les documents liés à la décision de l'État membre de remboursement

La visualisation des documents liés à la décision de l'État membre de remboursement s'effectue à partir de l'onglet "Documents liés à la démarche".

	o measurement une o
Toutes mes démarches > Détail de	e la démarche
Détail de la démaraha nº 711 91	
Setan de la demarche il 20%1	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
A l'initative de : Usager Date demande : 25/01/2011 A :16:49	Commentaire
Affairas liéas à la démarcha / Détails da la démarcha	Documenta lián à la démarche
Affaires liées à la démarche Détails de la démarche	Documents liés à la démarche
Affaires liées à la démarche Détails de la démarche Nom du document.	Documents liés à la démarche Date_
Affaires liées à la démarche Détails de la démarche Nom du document. <u>AT.xml</u> Décision complète au format CSM - 28,03,2014 cou	Documenta liés à la démarche Date. 25/01/2011 199920014
Affaires liées à la démarche Détails de la démarche Nom du document AT.xml Décision complète au format CSV - 28-03-2011.csv Décision complète au format XML - 28-03-2011.xml	Documenta liés à la démarche <u>Date</u> 25/01/2011 28/03/2011 28/03/2011

Décision complète

La décision complète transmise par l'État membre est disponible sous deux types de fichiers :

- un fichier au format xml
- un fichier au format csv

Les deux fichiers contiennent les mêmes éléments. Les fichiers de type csv sont les plus simples à exploiter. Pour les consulter, il convient de cliquer sur le nom du fichier et de l'enregistrer sur son ordinateur. En ouvrant le fichier ainsi enregistré, vous obtenez un document comme ci-dessous.

	A	В	С	D	E	F	G	Н
1	Reference de	la decision de	e Remboursen	nent				
2	Numero de la	demande : ,"F	RZU-55 "					
3	Pays de reml	ooursement : ,'	'HONGRIE"					
4	Version de la	decision : ,"20	111-05-20T23:0	00:00"				
5	5 Version de la demande : ,"2011-05-18T15:51:53"							
6								
7	Decision							
8	Nature de la i	decision : ,"Ret	fused"					
9	Date de la de	cision : ,"2011-	-05-20"					
10								
11	Motifs de reje	:t						
12	Operations vi	sees						
13	,"Numero sec	juentiel","Num	ero de referen	ce","Libelle re	jet","Informati	ons Complem	entaires"	
14	1,"","","le mo							
15								
16								
17								

Afin de visualiser tous les éléments relatifs à la décision et notamment les motifs de rejet, vous pouvez élargir au maximum la colonne "A" en double cliquant sur le bord droit de cette colonne.

	A
1	Reference de la decision de Remboursement
2	Numero de la demande : ,"FRZU-55 1"
3	Pays de remboursement : "HONGRIE"
4	Version de la decision : ,"2011-05-20T23:00:00"
5	Version de la demande : ""2011-05-18T15:51:53"
6	
7	Decision
8	Nature de la decision :,"Refused"
9	Date de la decision : ,"2011-05-20"
10	
11	Motifs de rejet
12	Operations visees
13	"Numero sequentiel","Numero de reference", "Libelle rejet", "Informations Complementaires"
14	1,"","","le montant total réclamé est inférieur au montant minimum autorisé pour la période mentionnée

1 : correspond au numéro du problème rencontré (plusieurs motifs de rejet peuvent être présents).

," ", correspond au numéro séquentiel de la facture concerné par le problème

," ", correspond au numéro de référence de la facture concerné par le problème

Dans l'exemple ci-dessus, le numéro séquentiel et la référence de la facture sont vides. C'est

le cas lorsque le motif du rejet concerne non pas les factures mais la demande en ellemême.

"le montant total réclamé est inférieur au montant minimum autorisé pour la période mentionnée" correspond

au motif du rejet.

Le niveau de détail des informations figurant dans le fichier de la décision complète dépend exclusivement des éléments transmis par l'État membre de remboursement

Décision au format PDF

La visualisation de ce document au format PDF permet de connaître, en plus du sens de la décision, le motif de celle-ci et les modalités de recours contre cette décision.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de décision au format PDF transmis par un Étatmembre de remboursement (Belgique).



La copie de la décision au format PDF n'est disponible que lorsque l'État membre de remboursement a transmis un fichier (exploitable) à la France.

A défaut, conformément à l'article 19-2 de la directive 2008/9/CE, c'est à l'État membre de remboursement qu'il appartient de notifier directement au requérant sa décision soit par voie postale, soit par voie électronique (en fonction de sa législation nationale).

Pour tout renseignement supplémentaire, <u>l'assistance aux usagers des téléprocédures</u> est joignable de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

• le téléphone (prix d'un appel local) via le n° 0 810 006 882.

• le formulaire électronique disponible depuis le site <u>http://www.impots.gouv.fr</u> > Professionnels > en savoir plus (dans la rubrique Espace abonné) > Contacter l'assistance

3. Annexe 1 : Les possibilités de délégation d'accès à la procédure

En principe, la demande de remboursement est présentée par le requérant, mais celle-ci peut aussi être valablement présentée pour le compte de l'assujetti par une tierce personne.

Pré-requis : toute personne qui souhaite accéder aux services en ligne pour le compte de sa propre entreprise ou pour le compte d'un autre assujetti doit disposer d'un espace abonné à son nom.

• Délégation de l'accès aux services de démarche en ligne

L'accès aux services en ligne est normalement réservé à l'usager qui a procédé à l'adhésion pour le compte de l'entreprise (l'Administrateur Titulaire) mais les fonctionnalités disponibles au sein de l'espace abonné lui permettent de déléguer les droits d'accès à un ou plusieurs services en ligne à une personne ayant elle-même préalablement créé son espace abonné et possédant un numéro d'abonnement.

La délégation d'accès est accordée via une procédure en ligne effectuée par l'Administrateur Titulaire sans validation du Service des Impôts des Entreprises. Cette désignation est assimilée à une décision de gestion. Elle est effectuée sous l'entière responsabilité du représentant légal, le cas échéant, sous couvert du mandat conféré à une tierce personne.

Cette procédure permet de déléguer tout ou partie des habilitations à un autre usager en fonction du rôle que l'on souhaite lui donner.

La délégation peut être accordée à une ou plusieurs personnes pour chaque service auquel l'entreprise a adhéré. L'habilitation du délégataire peut être mise en veille ou supprimée par l'Administrateur Titulaire du service, via une procédure en ligne.

Les différents niveaux de délégation des habilitations qui vous sont offerts via les menus "Gérer vos administrateurs suppléants" ou "Gérer ou consulter vos délégations" sont les suivants :

Administrateur Suppléant

Votre attention est appelée sur le fait que le niveau "Administrateur Suppléant" (AS) ne peut être accordé qu'à une seule personne qui dispose, pour ce service en ligne, de droits identiques à celui de l'Administrateur Titulaire (AT).

Les droits de l'Administrateur Suppléant n'étant pas restreint à la seule procédure de remboursement de TVA, celui-ci a accès à tous les types de démarches qui pourraient être proposées à l'avenir par l'Administration, à l'instar de l'Administrateur Titulaire.

Acteur délégant

Le niveau "Acteur délégant" permet d'offrir la possibilité au délégataire de déléguer lui-même l'accès à un autre abonné, tout en limitant les droits à la seule procédure de remboursement de TVA dans l'UE.

Avec un rôle d'Acteur délégant pour les services "Effectuer une démarche" et "Suivre une démarche", le délégataire peut effectuer les opérations de saisie et de consultation du suivi du dossier et désigner un ou plusieurs collaborateurs en tant qu'Acteur qui pourront eux aussi effectuer les opérations de saisie et de consultation.

Acteur

Le niveau "Acteur" permet de limiter les droits du délégataire à la seule procédure de remboursement de TVA dans l'UE.

Avec un rôle d'Acteur pour les services "Effectuer une démarche" et "Suivre une démarche", le délégataire peut effectuer les opérations de saisie en ligne et de consultation du suivi du dossier mais il ne peut pas déléguer l'accès à un autre abonné.

Pour plus de renseignements sur la délégation, veuillez consulter les fiches FOCUS <u>Désigner</u> <u>un Administrateur Suppléant</u> et <u>Désigner des délégataires et consulter les délégations</u>.

• Délégation de l'adhésion et de l'accès aux services en ligne

De manière générale, les fonctionnalités de l'Espace abonné permettent au représentant légal de l'entreprise de confier l'adhésion à un service en ligne à une tierce personne appartenant à l'entreprise (collaborateur) ou extérieure à l'entreprise (comptable, mandataire...) qui sera "Administrateur Titulaire" du service pour le compte de l'entreprise.

De manière exceptionnelle l'adhésion au service "Démarche", qui ne propose pour l'instant que la procédure de remboursement de TVA, peut être effectuée par une personne tierce à l'entreprise mais votre attention est appelée sur le fait que dans cette hypothèse votre entreprise ne disposera pas d'accès direct au service "Démarche" et notamment à la procédure de remboursement de TVA.

Lorsque la personne qui effectue la procédure d'adhésion n'est pas le représentant légal de l'entreprise, le formulaire d'adhésion émit par le système à l'issue de la procédure d'inscription en ligne doit être adressé par courrier au Service des Impôts des Entreprises gestionnaire de l'entreprise, accompagné d'un mandat au nom de l'usager mandataire.

Attention : ce mandat ne vaut que pour la demande d'adhésion aux services en ligne et reste totalement indépendant des documents de mandatement pouvant être requis par les autres États membres dans le cadre de la procédure de remboursement de TVA à un assujetti non établi.

L'habilitation de l'usager qui a adhéré au service en ligne ne peut être mise en veille ou supprimée que par le service des impôts sur demande écrite de l'usager ou du représentant légal de l'entreprise.

• Exemples de délégation de l'accès aux services à un ou plusieurs collaborateurs de l'entreprise

M. Dupont, PDG de la SA DD confie la gestion des procédures fiscales à Mme Durand comptable salariée et à 2 autres collaborateurs.

- Création de 3 espaces "abonné" par Mme Durand, M. Jean et Mme Jeanne.

- Adhésion aux services en ligne par Mme Durand désignée par le représentant légal en qualité d'Administrateur Titulaire pour le compte de la SARL DD : envoi du formulaire d'adhésion au Service des Impôts des Entreprises gestionnaire accompagné du mandat accordé par M. Dupont. Écran de sélection des services en ligne disponibles :

Services proposés*			
Désignation service	Sélection des		
Déclarer TVA filière EFI			auxquels vous
🔲 Payer l'Impôt sur les sociétés			
🔲 Payer la Taxe sur les salaires		Vous ne possédez aucune obligation fiscale nécessaire à l'adhésion de ce service. Veuillez vous rapprocher de votre service gestionnaire pour pouvoir adhérer à ce service.	
Payer TVA filière EFI			
Consulter le Compte fiscal	0		
Démarches	0		

a. Désignation d'un Administrateur Suppléant

A partir de son espace abonné, l'Administrateur Titulaire, Mme Durand, peut accorder une délégation d'accès à son assistant, M. Jean, en tant qu'Administrateur Suppléant.



Abonné:	Adherer / Géror	
20100890046363 DURAND Ante Paris	Professionnels	
FRANCE	SERVICES EN LIGNE	SUBSTITUTION
20 Outlin	Adhérer aux services en ligne ter savoir plus	Remplacer le titulaire d'un ou plusieurs services pour le compte d'une entreprise
	Gérer vos comples bancaires En savoir plus	Ø Géret vos substitutions En anyoir plus
	Consulter vos services (habilitations) En saveir plus	
ectionner ce vice pour	DROITS D'ACCES	INFORMATIONS PERSONNELLES
ninistrateur pléant	Gérer vos administraleurs suppléants En tavoir plus	Gérer vos coordomées En sevoir plus
	Ø Gérer ou consulter vos délégations En sevon plus	Gérer vos ideutifiants (adresse disctronique - mot de passe) Consular clus

Étape 2 : identification de l'Administrateur Suppléant à partir de son n° d'abonné



Étape 3 : sélection du ou des services délégués

Sélectionnez le(s) service(Après validation, cet usage concernées.	s) en ligne que vous souhaitez a er sera administrateur suppléan	attribuer à l'usager sélectionné ci-dessus. t de ce(s) service(s) pour les entreprises	
S.I.R.E.N (ou équivalent)	Dénomination	Service(s) en ligne proposé(s)	
123456789	SARL Martin Distribution	🔲 Consulter le Compte fiscal	
987654321	SARL DD	Déclarer	Sélectionner le ou
		🗹 Payer	vous souhaitez lui
		Démarches	attribuer

A l'issue de cette procédure M. Jean peut ainsi, à partir de son espace abonné accéder aux services en ligne et effectuer les mêmes opérations que Mme Durand, Administrateur Titulaire.

b. Désignation d'un Acteur (création d'une délégation)

A partir de son espace abonné, Mme Durand, peut accorder une délégation d'accès au service "Effectuer une démarche" à Mme Jeanne, employée, en tant qu'Acteur : Mme Jeanne pourra saisir directement les demandes de remboursement de TVA UE qui lui ont été confiées.

Nota : - les modalités de désignation d'un Acteur ou d'un Acteur délégant sont identiques ;

- Pour que l'Acteur ou l'Acteur délégant puisse suivre l'état d'avancement du dossier, il convient de renouveler l'opération de délégation pour le service "suivre une démarche" : les étapes à suivre sont similaires.

Étape 1 : accès au menu de gestion des délégations



Étape 2 : désignation du délégataire à partir de son n° d'abonné

Vos Délégations : Créer/Modifier - Consulter - Mettre en veille - Réactiver - Supprimer

Information	
Vous pouvez déléguer tout ou partie de vos habilitations aux usagers ayant préalablement créé leur espace abonné et possédant un numéro d'abonné.	
Création d'un Délégataire	Saisir le numéro
Veuillez saisir le numéro d'abonné de l'usager professionnel à qui vous souhaitez déléguer des habilitations.	d'abonne de l'usager qui va être désigné comme
Numéro d'abonné : 20100890046565 🚽 Valider	délégataire
Liste des Délégataires	
Vous ne disposez d'aucun délégataire	

Étape 3 : sélection du service délégué



Étape 4 : choix du niveau de délégation (Acteur ou Acteur délégant) et du détail de l'habilitation

Vous avec selection Hom: Prénom: Dimeptise : Mel professionnel : Téléphone professio Détail de l'hubičina Précisez l'Itiondue de	e lusager a mmet : finn à dèle finabilitation	uvant IEANNE acqueline 96765432 Iti@free.ft genet/mond		Sélectionnez ce service. Aucune intervention du service des impôts n'est requise, l'accès au service est immédiat pour			
Effectuer une demutche	T.V.A.	LS	T.P.	LF.	LS.	Role	l'usager qui a reçu cette habilitation.
Réclamations et demandes de délai (dont demandes de remboursement de TVA.UE)	E						
Oestion contrat de prélèvement			۵	D		Acteur délégant Acteur	
Demandes d'informations, de ROV, de documents et d'imprimés			đ				Choix du niveau de délégation : Acteur

Étape 5 : accès au service par l'usager délégataire à partir de son espace abonné

	SPACE ABONNÉ	
	GÉRER CONSULTER CÓDÉCLARER COPA	YER 🗢 DÉMARCHES
e Jacqueline	Espace abonné	
space abonné		DOSSIER COURANT
uitter		SIREN 987654321 SARL DD
		MES SERVICES
	0 communiqué 0 nouveau message personnel	Consulter
		Compte fiscal
	> Gérer mes services	Déclara
	Poser une question générale	Declarer
		➤ T.V.A.
		Taxe sur les salaires
	MA PAGE PERSONNALISÉE	C.V.A.E.
	Gérer mon agenda fiscal, mon	Payer
	information fiscale, mon classeur	> T.V.A.
		Impôt sur les sociétés
		Taxe sur les salaires
		C.V.A.E.
		Autres impors
		Démarches
		Effectuer une démarche
		Suivre mes démarches

Désormais à partir de son espace abonné, Mme Jeanne peut saisir les demandes de remboursement de TVA de la SARL DD à destination de différents pays de l'UE.

Mme Durand en sa qualité d'Administrateur Titulaire ainsi que M. Jean Administrateur Suppléant habilités aux services "Effectuer une démarche" et "Suivre une démarche" pourront saisir également les demandes de remboursement et suivre l'avancement du dossier.

4. Annexe 2 : La répartition des rôles pour la délégation de l'accès à la procédure par une entreprise française à un mandataire

a. La création d'un espace abonné : cf. fiche FOCUS Créer un espace abonné.





Le mandataire qui dispose d'un espace abonné et reçoit une délégation d'accès aux services "Effectuer une démarche" et "Suivre une démarche" peut déposer les demandes de remboursement de TVA dans l'UE.

b. <u>L'adhésion aux services en ligne</u> : cf. fiche FOCUS <u>Demander une adhésion aux</u> <u>services en ligne.</u>



Il est rappelé que l'adhésion à un service en ligne doit être effectuée par une personne autorisée à agir pour le compte de l'entreprise en qualité de représentant légal ou de personne mandatée, mais dans ce cas, un mandat doit être joint au formulaire d'adhésion

Nota : Dans la perspective de l'extension du service "Démarches" à d'autres procédures, il est fortement recommandé aux entreprises d'effectuer elles-mêmes la procédure d'adhésion au nom du représentant légal de l'entreprise ou d'un de ses collaborateurs mandaté mais il est déconseillé de mandater un tiers à l'entreprise pour effectuer l'adhésion aux services. L'entreprise est ainsi assurée d'être titulaire du service, de disposer d'un accès direct et permanent au service "Démarche" et de gérer ses délégations.

c. <u>La délégation de l'accès :</u> pour en savoir plus sur les différents niveaux de délégations, vous pouvez vous reporter à l'Annexe 1 : Les possibilités de délégation d'accès à la procédure ou aux fiches FOCUS <u>Désigner un Administrateur Suppléant</u> et <u>Désigner des délégataires et consulter les délégations</u>.



Parmi les niveaux de délégation proposés dans l'Espace abonné, il est donc recommandé aux entreprises de désigner leur mandataire en tant qu'Acteur délégant, qui pourra lui-même déléguer l'accès à un ou plusieurs de ses collaborateurs.

A défaut, si une seule personne gère le dossier, l'habilitation d'Acteur peut suffire.

• Modalités de désignation d'un acteur délégant (création d'une délégation)

Étape 1 : accès au menu de gestion des délégations

impots.gouv			
Abonné: 20111710000303 DURAND Anne	PROFESSIONNELS O Adhérer / Gérer Professionnels		
Paris FRANCE	SERVICES EN LIGNE	SUBSTITUTION	
💱 Quitter	 Adhérer aux services en ligne En savoir plus Gérer vos comptes bancaires En savoir plus Consulter vos services (habilitations) En savoir plus 	Remplacer le titulaire d'un ou plusieurs services pour le compte d'une entrepris S Gérer vos substitutions En savoir plus	Sélectionner ce service pour désigner un délégataire avec un rôle d'Acteur délégant ou Acteur
	DROITS D'ACCES	HIFORMATIONS PERSONNELLES	
	Sérer vos administrateurs suppléants En savoir plus	Sérer vos coordonnées En savoir plus	
	Sérer ou consulter vos délégations En savoir plus	Sérer vos identifiants (adresse électronique - mot de passe) En savoir plus	

Étape 2 : désignation du délégataire à partir de son n° d'abonné

Vos Délégations : Créer Modifier - Consulter - Mettre en veille - Réactiver - Supprimer

Information	
Vous pouvez déléguer tout ou partie de vos habilitations aux usagers ayant préalablement créé leur espace abonné et possédant un numéro d'abonné.	
Création d'un Délégataire	
Veuillez saisir le numéro d'abonné de l'usager professionnel à qui vous souhaitez déléguer des habilitations.	Saisir le numéro d'abonné de
Numéro d'abonné : 20100890046565 👂 Valider 🚽	désigné comme
Liste des Délégataires	
Vous ne disnosez d'aucun délénataire	

Étape 3 : sélection du service délégué

	Sélection de vo	es habilitations à délég alitation que vous souhaite	uer/modifier Iz déléguer/modifier à l'usager séle	ctionné.	Pour déléquer
	SIREN	Dénomination	Habilitation(s) possédée(s)	Actions	usager la poss
Pour permettre au	mettre au 987654321 S/ ire de suivre ers, ez la	SARL DD	Déclarer TVA filière EFI	S Déléguer Modifier	d'effectuer
délégataire de suivre			Payer TVA fillère EFI	Déléguer Modifier	uniquement les
les dossiers, renouvelez la			Consulter le Compte fiscal	👂 Déléguer-Modifier	remboursemer
procédure pour le			Effectuer une démarche	👂 Délégner Modifier	TVA UE ,
service "Suivre une			Suivre les démarches	👂 Déléguer Modifier	sélectionnez le
démarche"	Contraction of the local data in the local data				service "Effecti

cet oilité de er une démarche".

Étape 4 : choix du niveau de délégation et du détail de l'habilitation

D Usages selections Vous avez selections Kom: Present: Extreptise : Mél professionarel : Téléphone profession D l'étail de l'habilita Précisez l'étendue de	é l'usager s j g met : tion à débe l'hobiitation	Sélectionnez ce service. Aucune intervention du service des impôts n'est					
Effectues une démarche	1.824	ıs	LP.	U.	iš.	2008	service est immédiat pour l'usager qui a reçu cette habilitation.
Réclamations et comaridos de délai (dont demandos de remboursement de TVA.UE)	Ø	0	D	0	D		
Gestion contral de prélimament						 Acteur délégant Acteur 	
Demandes d'informations, de RDV, de documents et d'imprimés			۵	-			

d. Le dépôt d'une demande de remboursement



Pour déposer une demande de remboursement de TVA à destination d'un autre État membre pour le compte d'une entreprise française, le mandataire doit suivre la procédure suivante à partir du portail www.impots.gouv.fr.

1) A partir de l'espace abonné, cliquez sur le service "Effectuer une démarche"

2) Choisissez l'entreprise pour laquelle vous souhaitez effectuer un dépôt en tant que mandataire

Deux modalités de sélections possibles pour le mandataire s'il détient une délégation sur plus de dix dossiers :

• soit, saisir le SIREN de l'entreprise et cliquer sur le bouton "Effectuer".

Mme Jacqueline JEANNE	Espace abonné > Démarches > Effectuer une démarche	
 > Espace abonné > Quitter 	CHOISIR UN DOSSIER POUR EFFECTUER UNE DÉMARCHE Sélectionnez un dossier et cliquez sur le bouton "Effectuer".	
	SIREN Veuillez saisir de 1 à 9 caractères	
	Commet Salsh de l'a 9 caracteres	

• soit, cliquer directement sur le bouton "Effectuer", ce qui permet d'afficher une page avec la totalité des dossiers pour lesquels le mandataire a une délégation

	ESPACE ABONNÉ	
	O DOSSIER O GENER O CONSULTER O DECLARER O FAYER	O DEMARCHES
ieline	Espace abonné > Démarches > Effectuer une démarche	
abonné	CHOISIR UN DOSSIER POUR EFFECTUER UNE DÉMARCHE	
	Vous avez recherché les dossiers dont le critère est :** Sélectionnez un dossier et cliquez sur le bouton "Effectuer"	
		De 1 à 10 sur 11 dossier
	SARL AA SIREN 000599001	
	O SARL BB SIREN 000599003	
	O SARL CC SIREN 000589005	
	O SARL DD SIREN 987654321	
	SIREN 000599009	
	O SARL FF SIREN 000599011	
	SIREN 000599013	
	SIREN 000599015	
	O SARL II SIREN 000599017	
	O SARL JJ SIREN 000599019	

Après avoir sélectionné l'entreprise concernée dans la liste, cliquer sur le bouton "Effectuer".

⇒ Pour les étapes suivantes, vous pouvez vous reporter au chapitre 1. Accéder au service "Effectuer une démarche".

3) Sélectionnez la démarche "Demande de remboursement de TVA dans l'Union européenne"

4) Remplissez le formulaire en ligne

Nota : Dès lors que l'entreprise a effectué directement l'adhésion au service, elle peut choisir de confier le dépôt des demandes de remboursement de TVA à différents mandataires en déléguant plusieurs accès au service.

De même, elle peut se réserver le droit de traiter directement certaines demandes de remboursement en effectuant elle-même les démarches de saisie.

e. Le suivi du dossier : cf. chapitre 2. Accéder au service "Suivre une démarche"





Dès lors que l'entreprise a effectué directement l'adhésion au service, elle dispose d'un accès au service "Suivre une démarche" de même que le mandataire qui dispose d'une délégation